



com & click
agence de conseil et d'acquisition digitale

Conditions
Générales Editeurs
Publishers



Conditions Générales EDITEURS

Contenu

1.	Identification des parties	3
2.	Préambule	3
3.	Conditions préalables d'accès à l'offre affilié de COM AND CLICK	3
4.	Relations avec les annonceurs	4
5.	Recouvrement	5
6.	Facturation	5
7.	Défaillance de l'annonceur	5
8.	Modification du site	6
9.	Responsabilité	6
10.	Dispositions diverses	7
11.	Litiges	7



1. Identification des parties :

Le présent contrat est établi entre : La société COM AND CLICK, SAS au capital de 10 000 Euros, immatriculée au RCS de ANGERS sous le numéro 794 464 552, domiciliée 14 rue Michael Faraday 49070 BEACOUZE. Représentée par Madam Genevais Laua, Gérante, Ci- après désignée " COM AND CLICK " D'une part Et la société / l'association / le particulier mentionné dans le formulaire d'inscription, et ce sous réserve de l'acceptation de sa candidature par COM AND CLICK dans les conditions visées ci-après. Ci-après désigné " l'AFFILIE " D'autre part.

2. Préambule :

La société COM AND CLICK a créé, développé, mis en place et exploite une offre de services de gestion de programmes d'affiliation basée sur un logiciel disponible sur Internet à l'adresse URL <http://www.comandclick.com>. COM AND CLICK propose aux affiliés l'accès aux programmes d'affiliation définis par les annonceurs et mis en ligne sur la plate-forme COM AND CLICK d'une part et, dans ce cadre, offre aux affiliés, membres de son réseau, la prise en charge du recouvrement des commissions qui leur sont dues par les annonceurs en échange de la mise en place des liens hypertextes des annonceurs sur le site des affiliés.

3. Conditions préalables d'accès à l'offre affilié de COM AND CLICK :

Modalités de participation : Pour devenir membre du réseau d'affiliés de COM AND CLICK, le propriétaire d'un site Internet doit remplir au préalable le formulaire d'inscription disponible en ligne. La validation électronique des présentes Conditions générales puis du formulaire d'inscription entraîne l'acceptation sans réserves des présentes conditions générales et la reconnaissance par l'AFFILIE que sa signature électronique constitue la preuve de son acceptation.

Conditions d'acceptation : Tout particulier, société ou Association, français ou étranger, propriétaire d'un site Internet destiné au public peut poser sa candidature à l'adhésion à l'offre COM AND CLICK. Toutefois, COM AND CLICK se réserve le droit de rejeter, de façon discrétionnaire, toute demande d'adhésion, et ce sans avoir à justifier de cette décision. Il s'agira, notamment, des sites : dont le contenu porterait atteinte à l'image et à la réputation de COM AND CLICK ou à sa politique commerciale ;

-seraient non conformes aux lois et règlements en vigueur et aux droits des tiers ;

-dont la forme juridique, le responsable juridique et les adresses postale et électronique ne seraient pas clairement identifiés.

COM AND CLICK est seule décisionnaire des sites qu'elle retient pour le présent Contrat et des sites dont elle rejette la candidature, sans recours possible ni indemnités de quelque nature que ce soit.

COM AND CLICK adressera à chacun des candidats, par courrier postal ou électronique, sa réponse.

Il est précisé que le présent Contrat n'entrera en vigueur qu'à compter de l'envoi par COM AND CLICK d'un courrier électronique d'acceptation de la candidature du site affilié.

Le propriétaire du site Internet retenu déclare et garantit COM AND CLICK à ce titre qu'il a procédé ou qu'il procédera, à ses frais et sous sa seule responsabilité, à l'ensemble des démarches administratives le concernant (y compris auprès des services fiscaux) qui pourraient être nécessaires du fait de la conclusion des présentes.



En outre, il est précisé qu'il appartient à l'AFFILIE de s'assurer, à ses frais et sous sa seule responsabilité, auprès de son hébergeur qu'il dispose du droit de créer des liens avec un site marchand et d'avoir ainsi des relations commerciales. L'AFFILIE garantit COM AND CLICK contre tout recours dirigé contre cette dernière à ce titre.

Par ailleurs, le Partenaire déclare et garantit COM AND CLICK à ce titre qu'il détient sur les textes et/ou iconographies apposées sur les pages de son site l'ensemble des droits nécessaires à leur diffusion sur Internet, et ce de telle façon à ce que COM AND CLICK ne soit en aucune façon recherchée à ce titre par quelque tiers que ce soit.

4. Relations annonceurs :

Une fois que la candidature de l'AFFILIE a été acceptée par COM AND CLICK, l'AFFILIE appartient au réseau d'affiliés de COM AND CLICK ; l'AFFILIE peut dès lors participer aux programmes d'affiliation mis en ligne par les annonceurs sur la plate-forme COM AND CLICK.

L'AFFILIE dispose de la possibilité de consulter sur le site de COM AND CLICK les différents programmes d'affiliation proposés et leurs caractéristiques, et décide en toute liberté d'y adhérer ou pas.

Il est formellement rappelé, ce que l'AFFILIE reconnaît, que COM AND CLICK n'intervient en aucune manière dans les relations entre l'AFFILIE et les annonceurs, la définition, la mise en ligne et le fonctionnement des programmes d'affiliation des annonceurs, ainsi que les éventuelles modifications ou interruptions, restant de l'entière responsabilité de ces derniers, sous réserve de ce qui est dit au paragraphe 5 " Recouvrement " ci-dessous.

En particulier, les modes de rémunération (au CPM, CLIC, DOUBLE CLIC, Formulaire, Vente) ainsi que leur montant sont définis uniquement par l'annonceur dans son ou ses programmes d'affiliation, ces modalités pouvant par ailleurs changer à tout moment, sur décision de l'annonceur.

L'AFFILIE est informé du fait que COM AND CLICK pourra classer son site dans l'une des catégories de son réseau, et que COM AND CLICK se réserve le droit de n'informer de la mise en ligne d'un programme d'affiliation de l'un des annonceurs que les sites affiliés appartenant à telle ou telle catégorie, selon ce qui aura été décidé par l'annonceur ou par l'accord entre ce dernier et COM AND CLICK.

Sauf autorisation expresse de l'annonceur il est formellement interdit à l'Affilié de faire la promotion du site de l'annonceur par e-mailing autrement qu'avec les visuels mis à disposition par l'annonceur. Si l'annonceur autorise l'e-mailing, l'AFFILIE devra obtenir validation du visuel prévu pour l'envoi par COM AND CLICK. De plus, les affiliés certifient que les envois réalisés le sont sur des bases opt-in.

De la même manière, il est possible qu'un annonceur autorise dans le cadre de son programme d'affiliation le clic de validation encore appelé clic forcé. Pour pouvoir pratiquer ce type de clic, l'AFFILIE devra être inscrit dans la catégorie loteries, pour se faire il demandera à COM AND CLICK de l'y inscrire. Si le changement de catégorie est accepté par COM AND CLICK, l'AFFILIE pourra, quand l'annonceur l'y autorise, pratiquer ce type de clic.

Par ailleurs, les affiliés membres du réseau COM AND CLICK, ou certains d'entre eux, pourront être destinataires de campagnes de promotion ponctuelles réalisées par COM AND CLICK pour le compte d'annonceurs, campagnes au titre desquelles les affiliés percevront une rémunération spécifique au clic, au CPM ou au formulaire, selon ce qui aura été décidé par l'annonceur ; si le candidat à l'adhésion au réseau d'affiliés de COM AND CLICK souhaite ne pas bénéficier de telles campagnes, il doit le mentionner dans la rubrique appropriée du formulaire d'adhésion.

A défaut d'avoir mentionné son refus lors de l'adhésion ou ultérieurement, l'affilié est considéré comme ayant accepté d'être destinataire de telles campagnes



5. Recouvrement :

L'AFFILIE est rémunéré dans les conditions fixées dans le ou les programmes d'affiliation des annonceurs auxquels il choisit d'adhérer. Le type de rémunération (au clic, au double clic, au CPM, au formulaire ou à la vente) ainsi que son montant sont déterminés par l'annonceur pour chacun de ses programmes d'affiliation.

Afin d'éviter à l'AFFILIE d'avoir à s'occuper du recouvrement des commissions qui lui sont dues par les différents annonceurs aux programmes d'affiliation desquels il participe, COM AND CLICK prend en charge, en son nom mais pour le compte de l'AFFILIE, le recouvrement de ces commissions, ce que ce dernier reconnaît et accepte expressément.

A cette fin, le logiciel de COM AND CLICK enregistrera chacune des opérations (visite, formulaire, achat) effectuées auprès de l'annonceur par un visiteur du site de l'AFFILIE, et calculera le montant des commissions dues en conséquence à l'AFFILIE par l'annonceur.

L'inscription de l'AFFILIE au réseau COM AND CLICK et l'acceptation des présentes conditions générales qui en découle valent reconnaissance expresse par l'AFFILIE que les enregistrements effectués par le logiciel de COM AND CLICK et visés à l'alinéa précédent seront le seul mode de preuve admis entre les parties, et feront en conséquence foi pour le calcul des commissions dues à l'AFFILIE.

Les enregistrements visés ci-dessus sont tenus à la disposition permanente de l'AFFILIE sur le site de COM AND CLICK.

Il n'existe entre COM AND CLICK et l'AFFILIE aucune convention de ducroire.

6. Facturation :

Lorsque le seuil de paiement de 20 Euros est atteint, l'Affilié est éligible au paiement de ses gains. Chaque fin de mois, COM AND CLICK arrête les comptes des affiliés, c'est-à-dire que tous les affiliés ayant 20 euros ou plus de gains sur leur compte à la fin du mois sont regroupés dans une liste qui sert de base au paiement des affiliés.

Tous les mois, l'Affilié se rend sur son compte dans la rubrique "FACTURATION" et constate qu'un paiement est en cours. Le montant du paiement est déterminé en fonction des gains du mois écoulé, additionné aux gains des mois précédents non encore réglés.

Les particuliers recevront leur chèque ou leur virement à partir de 45 jour après cette date. Les professionnels devront quant à eux faire parvenir à COM AND CLICK une facture. A partir de 45 jours suivant réception de cette dernière, ils recevront leur chèque ou leur virement.

Une facture au format PDF sera disponible sur la plate-forme à titre informatif.

Prévoir un délai supplémentaire pour les paiements vers l'étranger (frais en sus).

7. Défaillance de l'annonceur :

L'attention de l'AFFILIE est spécialement attirée sur le fait qu'en cas de défaillance d'un annonceur, caractérisée par l'existence d'un montant cumulé de commissions dues par celui-ci aux différents affiliés de ses programmes d'affiliation, le paiement des commissions par COM AND CLICK sera subordonné au règlement, amiable ou contentieux, de la dette de l'annonceur à l'égard de COM AND CLICK.

Par ailleurs, si l'AFFILIE est également annonceur, et débiteur à ce titre à l'égard de COM AND CLICK, le paiement par COM AND CLICK des commissions dues à cet AFFILIE sera effectué par compensation de plein droit avec les sommes dont l'AFFILIE serait redevable à l'égard de COM AND CLICK en sa qualité d'annonceur.

8. Modification du site :

L'admission d'un AFFILIE est limitée au(x) site(s) nommément désignés par le candidat dans le formulaire d'inscription en ligne, les bandeaux et/ou liens des annonceurs ne pouvant être insérés sur d'autre(s) site(s). Tout changement dans le contenu d'un site ayant pour effet de modifier l'objet, le ton, la catégorie de lectorat du site et/ou la nature des prestations offertes, doit être porté à la connaissance (i) des annonceurs proposant leurs programmes d'affiliation sur la plate-forme COM AND CLICK et (ii) de COM AND CLICK, qui se réserve le droit de refuser la poursuite des relations avec le(s) site(s) modifié(s).

9. Responsabilités :

L'AFFILIE s'engage à respecter à tout moment l'ensemble des lois et règlements applicables.

L'AFFILIE s'interdit notamment, et de manière non limitative, tous contenus et/ou toutes pratiques :

. Contraires aux dispositions réglementant les jeux, loteries ou casinos,

Réprimant le racisme et la xénophobie. Contraires à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 ainsi qu'aux textes protégeant les droits de propriété intellectuelle.

L'AFFILIE s'interdit également :

L'emploi de tous procédés ayant pour objet ou pour effet l'obtention de clics forcés, rémunérés ou de validation ; à moins d'avoir demandé à COM AND CLICK le classement de son site dans la catégorie « LOTERIE ».

L'emploi de tout support de communication, visuel ou textuel (codes de promotion inclus), autre que ceux mis à la disposition des affiliés par l'annonceur via la plate-forme

COM AND CLICK.

L'utilisation de la technique du Site Under ou du Pop Under ou techniques équivalentes à moins d'autorisation expresse de l'annonceur.

L'achat de mots clés sur les moteurs de recherche à moins d'autorisation expresse de l'annonceur.

Le non-respect par l'AFFILIE de l'une quelconque des dispositions ci-dessus pourra entraîner son exclusion du réseau d'affiliés COM AND CLICK et le non-paiement des sommes pouvant lui être dues. L'AFFILIE garantit COM AND CLICK contre toute action, réclamation ou recours d'un annonceur, d'une agence ou d'un tiers, ayant pour origine le contenu et/ou les pratiques mises en oeuvre à partir du ou des sites de l'AFFILIE.

COM AND CLICK n'assume aucune responsabilité ni garantie au titre de la participation de l'AFFILIE aux programmes d'affiliation inscrit sur la plate-forme COM AND CLICK, ces programmes étant définies, mises en place, gérés, modifiés et interrompus sous la seule responsabilité de l'annonceur



10. Dispositions diverses :

Les relations régies par les présentes conditions générales sont non exclusives pour chacune des parties, et établies pour une durée indéterminée. Chacune des parties pourra y mettre fin, huit jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou d'un courrier électronique, à tout moment et de plein droit, et ce sans indemnité, sauf en cas de résiliation pour faute de l'AFFILIE.

Dans tous les cas de rupture des relations entre l'AFFILIE et COM AND CLICK, l'AFFILIE s'engage à faire disparaître de son site l'ensemble des liens et éléments graphiques ou autres appartenant à COM AND CLICK et/ou aux annonceurs, éléments sur lesquels l'AFFILIE ne dispose que d'un droit d'usage limité à l'exécution des programmes d'affiliation.

En outre, COM AND CLICK se réserve le droit de modifier, à tout moment et de plein droit, tout ou partie des présentes conditions générales ; l'AFFILIE sera informé de la modification et pourra faire connaître à COM AND CLICK, par tout moyen à sa convenance et dans un délai de 8 jours, son acceptation ou son refus de la modification. A l'expiration de ce délai, l'AFFILIE sera présumé avoir accepté et l'ensemble des modifications lui seront de plein droit applicables.

En cas de refus, les relations entre l'AFFILIE et COM AND CLICK seront résiliées, sans droit ni indemnité d'aucune sorte, et un solde de tout compte établi par COM AND CLICK.

11. Litiges :

La langue et le droit applicables au présent contrat sont la langue et le droit français. Tous les litiges relatifs aux présentes seront de la compétence exclusive des tribunaux d'Angers (France), nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires.